

ÉNERGIE

Linky : les fils conducteurs de la controverse

La contestation contre le déploiement du compteur électrique communicant Linky demeure minoritaire. Voilà qui n'empêche pas les maires s'y opposant de recueillir un écho grandissant.

5 Md€

C'est le coût, estimé par Enedis, du déploiement des compteurs électriques Linky sur l'ensemble du territoire national, fruit de la transposition en droit français d'une directive européenne.

Au regard des quinze millions de compteurs posés à ce jour dans environ 11 000 communes, alors qu'Enedis approche de la moitié du chemin à accomplir d'ici la fin 2021, l'opposition de quelques centaines de collectivités au déploiement de Linky sur leur territoire est une goutte d'eau. Elle n'en alimente pas moins une petite musique, qui se propage aux quatre coins du pays. De la Bretagne à Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Hauts-de-France à la Nouvelle-Aquitaine, des municipalités adoptent des

délibérations. Sous forme de motions ou d'arrêtés, elles réclament l'arrêt pur et simple du processus ou, a minima, le respect d'un droit au refus de se voir imposer ce compteur communicant. Ces textes sont parfois déferés par le distributeur ou/et la préfecture devant les tribunaux administratifs.

Répondre aux administrés. Ces opposants sont pour partie des activistes anti-Linky. C'est le cas du conseiller municipal de Saint-Macaire (Gironde) Stéphane Lhomme, fer de lance de la contestation. Le maire de Bovel (Ille-et-Vilaine), José Mercier, qui porte le sujet devant le Conseil d'Etat, en est un autre exemple (voir ci-contre). Comme son homologue de Loubaut (Ariège) Ramón Bordallo. Maire d'une commune de 30 habitants, ce dernier s'est appuyé sur l'article premier de la Constitution – l'égalité devant la loi de tous les citoyens – pour défendre le droit à chaque habitant d'accepter, ou non, l'installation du compteur. Ces élus maîtrisent la réglementation sur laquelle ils fondent leurs arguments. «Le fait de fréquenter les tribunaux administratifs nourrit l'expérience», plaisante-t-il.

Les autres, qui forment la majorité, entendent avant tout répondre aux interpellations de leurs administrés. «Nous ne pouvions pas rester indifférents aux nombreux courriers reçus, certains nous tenant pour responsables de la pose du Linky, précise le maire de Plobannalec-Lesconil (Finistère), Bruno Jullien. Il a, lui-même, «du mal à comprendre qu'un tel dispositif soit mis en place de manière autoritaire». A Lewarde (Nord), le directeur général des services, Bernard Doisy, vante «l'honneur de la municipalité d'avoir pris en compte l'avis des gens».

Face à ce mouvement, le directeur du programme Linky d'Enedis, Hervé Champenois, mise, notamment, sur les élus locaux pour «accompagner» le discours de son entreprise, l'aider à «montrer les bienfaits» du nouveau compteur. «Linky est une brique essentielle de la transition énergétique», martèle le président de la filiale d'EDF, Philippe Monloubou. «On n'imaginait pas, au lancement du projet il y a dix ans, qu'un changement de compteur, qui est un outil industriel, devrait faire l'objet d'une communication intense», reconnaît-il.

Ce conflit, tout minoritaire qu'il soit, laissera des traces. Le maire de Cast (Finistère), Jacques Gouérou, distingue «les gens du terrain, des professionnels exemplaires, avec qui on réalise des enfouissements de réseau, et une direction qui s'acharne

A Enedis, « il faut distinguer les techniciens [...] et une direction qui s'acharne contre des petits maires. »

contre de petits maires comme moi, afin de faire pression sur tous les autres». «Dire qu'Enedis prétend être notre partenaire...», lâche-t-il. Un contre-discours offensif qui fait son chemin. La fameuse petite musique. Olivier Schneid

Bataille juridique larvée

Près de 850 communes ont adopté des délibérations pour empêcher ou, au moins, freiner la pose du compteur Linky sur leur territoire. Environ 650 sont encore actives et une centaine de contentieux sont en cours, relève Enedis, qui n'a encore subi aucun jugement défavorable. La filiale d'EDF a néanmoins choisi de ne pas «forcer la porte» d'abonnés refusant l'installation à l'intérieur de leur domicile. Sûre de son droit, elle entend mener à terme, jusqu'à fin 2021, le déploiement des 35 millions de compteurs, et mise sur 1 % à 2 % d'échec. D'ici là, le Conseil d'Etat, le Conseil constitutionnel, voire des instances européennes, se seront prononcés sur les recours engagés par des maires déterminés à engager le bras de fer avec le distributeur d'électricité.



F. BOUJOUX/VILLE DE CHINON

Jean-Luc Dupont,
maire de Chinon
(Indre-et-Loire)

CHINON (37) • 8 476 habitants

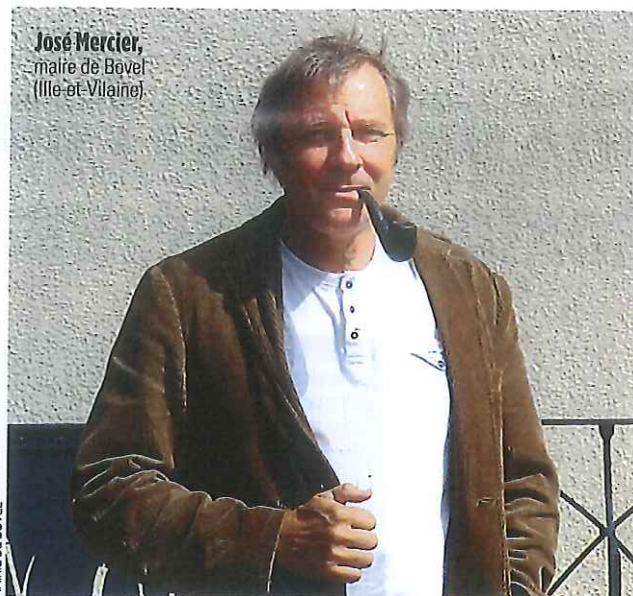
Qu'Enedis ait oublié les élus locaux ne leur donne pas le droit de s'opposer

Président du Syndicat d'énergie d'Indre-et-Loire (276 communes), Jean-Luc Dupont représente depuis dix ans les autorités concédantes dans le projet Linky. Enedis n'a pas, selon lui, compris la «nécessaire appropriation locale, alors que nous avons insisté sur ce point pendant la phase d'expérimentation dans mon département. L'opérateur national nous appelle maintenant au secours pour demander aux maires de ne pas s'opposer au déploiement, et éteindre ainsi un incendie qu'il a lui-même allumé.»

Enedis, seul bénéficiaire ? «Les élus locaux ne sont pas, pour la plupart, contre Linky. Mais ils n'aiment pas que les choses se fassent sans eux...» Il rappelle aux opposants qu'un «cadre réglementaire impose le déploiement, que l'élu local doit faire respecter

la loi sur son territoire et que les communes ont transféré la propriété des compteurs aux syndicats d'énergie.» A Enedis, il reproche «des errements, dans sa communication et le choix de prestataires ne respectant pas toujours les procédures, les poseurs ne prenant pas le temps de dialoguer avec l'usager.» Linky ne rendrait pas les services annoncés. «L'absence d'afficheur déporté dans le lieu de vie limite la possibilité pour l'abonné de générer des économies». Et, sept ans après le déploiement dans son département, le maire de Chinon n'est toujours pas destinataire des données promises pour anticiper les investissements sur son réseau. «Jusqu'ici le principal bénéficiaire de Linky, c'est Enedis, avec la fin de la relève à pied.»

CONTACT
Mairie de Chinon : 02 47 93 53 00



MARIE DE BOVEL

José Mercier,
maire de Bovel
(Ille-et-Vilaine)

BOVEL (35) • 608 habitants

Déterminé à aller jusqu'au bout pour des raisons éthiques

Maire d'un village de 600 habitants, José Mercier a déposé, en décembre 2018, un recours devant le Conseil d'Etat, visant à établir «de manière incontestable» quelle est la collectivité propriétaire des compteurs d'électricité. Il espère que la commune sera reconnue comme telle, contrairement aux jugements publiés jusqu'ici. C'est le dernier acte juridique, en date mené contre Linky par cet élu, dont les délibérations visant à empêcher le déploiement sur son territoire ont été annulées par le tribunal administratif de Rennes puis par la cour administrative d'appel de Nantes.

Principe de précaution. Cet opposant déterminé a fait valoir sa position dans un courrier adressé aux maires et parlementaires et diffusé à 47 000 exemplaires. Il y a

joint l'arrêté municipal qu'il a pris en octobre, suspendant pendant un an le remplacement de l'ancien compteur par Linky. «Un document, consistant, de 11 pages, précise-t-il, faisant valoir le principe de précaution, prenant appui sur le rôle du maire en matière de protection des personnes et des biens et de menaces sur l'ordre public.» Outre des risques liés à l'objet lui-même – incendie, ondes électromagnétiques... –, il mène un combat «contre un projet de société, celui d'un monde hyperconnecté qui prétend faire votre bien alors qu'il vous prive de libertés». «J'ai depuis 25 ans une conception éthique et non seulement juridique des valeurs du maire, confie-t-il. Elles ne s'arrêtent pas à ce que dit le code général des collectivités territoriales.»

CONTACT
Mairie de Bovel : 02 99 92 00 34